



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.742
29 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Soixantième session
Genève, 5 mai-6 juin 2008 et
7 juillet-8 août 2008

RAPPORT DU GROUPE DE PLANIFICATION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.....	1 – 26	
1. Célébration du soixantième anniversaire de la Commission et réunion avec les conseillers juridiques	3 – 7	
2. Examen de la résolution 62/70 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2007 sur l'état de droit aux niveaux national et international.....	8 – 13	
3. Relations entre la Commission et la Sixième Commission	14 – 17	
4. Groupe de travail sur le programme à long terme	18 – 19	
5. Réunions avec les conseillers juridiques des institutions spécialisées	20	
[6. Réunion avec les membres de l'Organe d'appel de l'OMC].....		

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
7. Questions financières	21 – 22	
a) Participation de rapporteurs spéciaux à l'Assemblée générale au cours de l'examen du rapport de la Commission	21	
b) Honoraires	22	
8. Documentation et publications	23 – 26	
a) Traitement et publication des rapports des rapporteurs spéciaux	23	
b) Création d'un fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l' <i>Annuaire</i> de la Commission du droit international	24	
c) Autres publications et aide de la Division de la codification	25 – 26	
B. Date et lieu de la soixante et unième session de la Commission	27	
C. Coopération avec d'autres organismes	28	

A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

1. À sa 2971^e séance, le 4 juin 2008, la Commission a constitué un Groupe de planification pour la session en cours¹.
2. Le Groupe de planification a tenu cinq séances. Il était saisi de la section G du résumé thématique des débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, intitulée «Autres décisions et conclusions de la Commission», de la résolution 62/66 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2007, relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (en particulier ses paragraphes 8, 9 et 14 à 25) et de la résolution 62/70 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2007 sur l'état de droit aux niveaux national et international.

1. Célébration du soixantième anniversaire de la Commission et réunion avec les conseillers juridiques

3. Le Groupe de planification note que, dans le cadre des manifestations tenues pour célébrer son soixantième anniversaire, la Commission a convoqué le 19 mai 2008 une séance solennelle au cours de laquelle des déclarations ont été faites par M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, S. E. M^{me} Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale de la Confédération suisse, M. Nicolas Michel, Secrétaire général adjoint, Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission, M. Edmundo Vargas Carreño. S. E. M. Srgian Kerim, Président de l'Assemblée générale des

¹ Le Groupe de planification était composé comme suit : M. R. A. Kolodkin (Président); M. I. Brownlie; M. L. Caflisch; M. E. Candioti; M. P. Comissário Afonso; M. S. Fomba; M. Z. Galicki; M. H. A. Hassouna; M. M. D. Hmoud; M^{me} M. G. Jacobsson; M. D. M. McRae; M. B. Niehaus; M. G. Nolte; M. A. Pellet; M. A. R. Perera; M. E. Petrič; M. G. V. Saboia; M. N. Singh; M. E. Vargas Carreño; M. S. C. Vasciannie; M. M. Vásquez-Bermúdez; M. A. S. Wako; M. N. Wisnurmurti; M^{me} H. Xue; M. C. Yamada et M^{me} P. Escarameia (membre de droit).

Nations Unies, a adressé un message vidéo, tandis que S. E. le juge Rosalyn Higgins, Président de la Cour internationale de Justice, a prononcé une allocution liminaire².

4. La séance solennelle a été suivie d'une réunion d'un jour et demi avec les conseillers juridiques, tenue les 19 et 20 mai. Cette réunion, consacrée aux travaux de la Commission sous le thème général «*La Commission du droit international: soixante ans ... et maintenant?*», comprenait une série de groupes de discussion auxquels ont participé les conseillers juridiques des États Membres, d'autres spécialistes du droit international et les membres de la Commission, actuels et anciens, qui se sont penchés sur des aspects pratiques des travaux de la Commission et sa coopération avec les États Membres en vue du développement progressif du droit international³ et de sa codification. Les discussions se sont déroulées sur la base des règles de Chatham House et il n'a été conservé aucun compte rendu de cette réunion.

² L'allocution liminaire du Président de la Cour internationale de Justice et les déclarations du Directeur général, du Conseiller juridique et du Président de la Commission peuvent être consultées sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante: www.un.org/law/ilc.

³ Le discours d'introduction générale, intitulé «*Quel rôle pour la Commission du droit international au XXI^e siècle?*», a été prononcé par M. Georges Abi-Saab. a) Sir Michael Wood a présenté le premier groupe de questions et présidé le débat consacré au thème subsidiaire «*Un organe subsidiaire composé d'experts indépendants: la Commission est-elle adaptée à ses buts?*». Le premier panel sur le sujet «*La composition de la Commission: profils d'un codificateur*» était animé par M. A. Pellet et M. R. E. Fife (Norvège). Le deuxième panel sur le sujet «*La Commission et les gouvernements: indifférence mutuelle ou interaction continue?*» était animé par M. Z. Galicki et M. J. B. Bellinger (États-Unis d'Amérique). b) M. James Crawford a présenté le deuxième groupe de questions et présidé le débat consacré au thème subsidiaire «*La Commission et ses méthodes de travail: comment accomplir le mandat ?*» M. D. Momtaz a également présidé une partie de la session. Le troisième panel sur le sujet «*Au sein de la Commission: est-il nécessaire de revoir les méthodes de travail?*» était animé par M. C. Yamada et A. E. Villalta (El Salvador). Le quatrième panel sur le sujet «*Ouvrir la Commission: partage des expériences avec d'autres organes?*» était animé par M^{me} P. Escarameia et M. A. Havas Oegroseno (Indonésie). M. Ahmed Mahiou a présenté le troisième groupe de questions et présidé le débat consacré au thème subsidiaire «*Perspectives pour la Commission: quels résultats pour les sujets à venir?*». Le cinquième panel sur le sujet «*Sujets futurs de la Commission: la fin de l'Âge d'Or?*» était animé par M. E. Candiotti et M^{me} L. Lijnzaad (Pays-Bas). Le sixième panel sur le sujet «*Les résultats des travaux de la Commission: la codification et le développement progressif doivent-ils toujours être atteints au moyen de traités?*» était animé par M. J. Dugard et M^{me} P. O'Brien (Irlande). M^{me} Brigitte Stern a tiré les conclusions générales de la réunion.

5. Le Groupe de planification apprécie vivement que de nombreux conseillers juridiques, juges de la Cour internationale de Justice, anciens membres de la Commission et autres spécialistes du droit international se soient joints à la Commission dans ces célébrations. Il félicite le Secrétariat, ainsi que le groupe de membres de la Commission auquel en avaient été confiés les préparatifs⁴, du succès de l'organisation de cette manifestation commémorative.

6. Le Groupe de planification note aussi que la réunion avec les conseillers juridiques a constitué un forum utile pour des échanges de vues et juge utile de tenir de telles réunions au moins une fois par quinquennat, de préférence avant le milieu du quinquennat.

7. Le Groupe de planification note aussi avec satisfaction que des États Membres, en association avec des organisations régionales, des associations professionnelles, des institutions universitaires et les membres de la Commission intéressés, ont convoqué des réunions nationales ou régionales, qui étaient consacrées aux travaux de la Commission⁵. Il observe que de telles réunions, particulièrement aux niveaux national et régional, aident à mieux faire comprendre et apprécier le rôle de la Commission en matière de développement progressif et de codification du droit international et encourage les États Membres, en association avec les organisations régionales, les associations professionnelles, les institutions

⁴ Le Groupe était composé des membres suivants: M. E. Candioti, M. P. Comissário Afonso, M. Z. Galicki, M. A. Pellet et M. C. Yamada. Le Président de la Commission à sa cinquante-neuvième session, M. I. Brownlie, et le Président du Groupe de planification à la cinquante-neuvième session, M. E. Vargás Carreño, étaient membres de droit.

⁵ La Commission a notamment été informée des activités ci-après: un séminaire organisé par le Conseil argentin pour les relations internationales et l'Institut argentin des ressources en eau sur le thème de la gestion intégrée des aquifères transfrontières, s'est tenu à Buenos Aires le 5 octobre 2007, et un document intitulé «*Temas recientes de la Comisión de Derecho Internacional*» a été publié à cette occasion; une table ronde organisée par la Société latino-américaine de droit international sur le thème «Le soixantième anniversaire de la Commission du droit international: contributions et perspectives d'Amérique latine», s'est tenue à Genève le 21 mai 2008; une manifestation organisée par l'Institut de hautes études internationales et du développement sur le thème «La Commission du droit international a soixante ans. Bilan et perspectives», s'est tenue à Genève le 28 mai 2008; un colloque organisé à l'occasion du soixantième anniversaire de la Commission sur le thème «La paix par le droit: rôle de la Commission du droit international de l'Organisation des Nations Unies», s'est tenu à Munich le 11 juillet 2008.

universitaires et les membres de la Commission intéressés, à continuer de tenir de telles manifestations selon que de besoin.

**2. Examen de la résolution 62/70 de l'Assemblée générale en date
du 6 décembre 2007 sur l'état de droit aux niveaux
national et international**

8. Aux termes de sa résolution 62/70 sur l'état de droit aux niveaux national et international, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, invité la Commission à lui rendre compte dans les rapports qu'elle lui soumet de ce qu'elle fait actuellement pour promouvoir l'état de droit.

[Insérer les deuxième et troisième phrases du paragraphe 8 et les paragraphes 9 à 13 sur l'état de droit]

3. Relations entre la Commission et la Sixième Commission

14. Le Groupe de planification a continué d'examiner les moyens de renforcer davantage le dialogue entre la Commission et la Sixième Commission eu égard aux appels lancés à cet effet par l'Assemblée générale dans ses résolutions annuelles. Il tient à réaffirmer que les séances plénières de la Commission sont ouvertes aux délégations intéressées et que ses projets de rapport, publiés sous la cote A/CN.4/L... en tant que documents à distribution limitée (documents à cote L) et généralement adoptés au cours de la dernière semaine de la session de la Commission, peuvent être consultés par avance sous réserve des modifications qui pourront leur être apportées au cours de la phase d'adoption. Les projets de rapport sont placés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (SEDOC)⁶.

15. Le Groupe de planification se félicite de la poursuite de la pratique des consultations officielles sous forme de discussions thématiques entre les membres de la Sixième Commission et les membres de la CDI participant aux sessions de l'Assemblée générale car il y voit un moyen utile de renforcer le dialogue sur les divers sujets inscrits à l'ordre du jour de la CDI.

16. Le Groupe de planification sait aussi que la réunion des conseillers juridiques qui est convoquée au cours de l'examen par la Sixième Commission du rapport de la CDI a à son ordre

⁶ <http://documents.un.org>.

du jour diverses questions de droit international à examiner. Pour donner encore plus de valeur à l'examen du rapport de la Commission, il pourrait être utile d'explorer la possibilité que les conseillers juridiques choisissent avant leurs réunions un ou deux sujets inscrits à l'ordre du jour de la Commission qui pourraient faire l'objet d'une discussion détaillée dans une telle enceinte, et chaque fois que possible en présence du Rapporteur spécial pour le sujet abordé.

17. Le Groupe de planification est convenu de garder à l'examen la possibilité pour la Commission de convoquer une session à New York.

4. Groupe de travail sur le programme à long terme

18. À sa 1^{re} séance, le 4 juin 2008, le Groupe de planification a décidé de reconstituer le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme, sous la présidence de M. Enrique Candiotti⁷. À la même séance, le Groupe de planification a décidé de renvoyer au Groupe de travail l'examen du rapport du Groupe de travail sur la clause de la nation la plus favorisée⁸. Le Président du Groupe de travail sur le programme de travail à long terme a présenté un rapport d'étape oral au Groupe de planification le 28 juillet 2008. Le Groupe de travail a recommandé que deux sujets soient inscrits au programme de travail à long terme, à savoir «Les traités au fil du temps», en se fondant sur une proposition de M. G. Nolte révisée et mise à jour et «La clause de la nation la plus favorisée», en se fondant sur le rapport pour 2007 du Groupe de travail sur cette question présidé par M. D. M. McRae (A/CN.4/L.719). Ces deux sujets remplissent les critères que la Commission a définis la dernière fois dans son rapport de 2000, c'est-à-dire qu'ils

⁷ Le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme pour le quinquennat qui a été constitué par le Groupe de planification était composé des membres suivants: M. E. Candiotti (Président), M. I. Brownlie, M. P. Comissário Afonso, M. S. Fomba, M. G. Gaja, M. Z. Galicki, M. H. A. Hassouna, M. M. D. Hmoud, M^{me} M. G. Jacobsson, M. R. A. Kolodkin, M. D. M. McRae, M. G. Nolte, M. A. Pellet, M. A. R. Perera, M. E. Petrič, M. G. V. Saboia, M. N. Singh, M. E. Valencia-Ospina, M. M. Vázquez-Bermúdez, M. A. S. Wako, M^{me} H. Xue et M^{me} P. Escarameia (membre de droit).

⁸ Le Groupe de planification a rappelé qu'à sa 2944^e séance, tenue le 27 juillet 2007, la Commission a examiné le rapport de ce Groupe de travail et décidé de le renvoyer au Groupe de planification.

sont concrets et réalisables et qu'ils présentent un intérêt théorique et pratique en ce qui concerne la codification et le développement progressif du droit international⁹.

19. Le Groupe de planification a fait sienne la recommandation d'inscrire ces deux sujets au programme de travail à long terme de la Commission. Il a également proposé que tous deux soient inscrits à l'actuel programme de travail de la Commission et a recommandé que celle-ci crée des groupes d'étude sur les deux sujets à sa soixante et unième session.

5. Réunions avec les conseillers juridiques des institutions spécialisées

20. Le Groupe de planification a noté que les dates de la réunion de 2009 des conseillers juridiques des organisations internationales du système des Nations Unies à Genève coïncideraient avec celles de la session de la Commission. En application du paragraphe 1 de l'article 26 du statut de la Commission, il recommande qu'une réunion commune soit organisée avec les conseillers juridiques au cours de la soixante et unième session de la Commission afin de discuter de questions d'intérêt mutuel et a prié le Secrétariat de prendre les dispositions voulues à cet effet.

[6. Réunion avec les membres de l'Organe d'appel de l'OMC

...]

7. Questions financières

a) Participation de rapporteurs spéciaux à l'Assemblée générale au cours de l'examen du rapport de la Commission

21. Le Groupe de planification note qu'en vue de renforcer sa relation avec l'Assemblée générale, la Commission a dans le passé appelé l'attention sur la possibilité de permettre aux rapporteurs spéciaux de participer aux débats de la Sixième Commission consacrés au rapport de la Commission afin de leur donner l'occasion de se faire une meilleure idée des positions en présence, de prendre note des observations faites et de commencer à établir leurs rapports à un

⁹ *Annuaire ... 2000*, vol. II (deuxième partie), par. 728. Voir aussi *Annuaire ... 1997*, vol. II (deuxième partie), par. 238.

stade plus précoce¹⁰. Elle a aussi estimé que la présence de rapporteurs spéciaux faciliterait leurs échanges de vues et consultations avec les représentants des gouvernements¹¹. Au paragraphe 5 de sa résolution 44/35, l'Assemblée générale a invité la Commission à demander à un rapporteur spécial, lorsque les circonstances l'exigent, d'assister à la session où elle examine la question dont il est chargé, et prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires dans la limite des ressources disponibles. Le Groupe de planification note qu'en raison de restrictions financières, il n'a pas été possible de prendre les dispositions nécessaires pour que plus d'un rapporteur spécial participe aux séances de la Sixième Commission. Il tient à souligner que le poste de rapporteur spécial est d'une importance déterminante pour les travaux de la Commission et souhaite réaffirmer l'utilité qu'il y a à donner aux rapporteurs spéciaux la possibilité de s'entretenir avec des représentants de gouvernements au cours de l'examen à la Sixième Commission du sujet dont ils sont chargés.

b) Honoraires

22. Concernant la question des honoraires, suite à l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 56/272 du 27 mars 2002, le Groupe de planification réaffirme aussi les vues qu'il avait exprimées dans ses rapports précédents¹². Il a souligné de nouveau que ladite résolution a une incidence particulière sur les rapporteurs spéciaux, notamment ceux originaires des pays en développement, car elle compromet l'appui accordé à leurs travaux de recherche. Il invite instamment l'Assemblée générale à réexaminer cette question, en vue de rétablir, à ce stade, les honoraires des rapporteurs spéciaux.

¹⁰ *Annuaire ... 1988*, vol. II (deuxième partie), par. 582.

¹¹ *Annuaire ... 1989*, vol. II (deuxième partie), par. 742.

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10 (A/57/10)*, par. 525 à 531. Ibid., *cinquante-huitième session, Supplément n° 10 (A/58/10)*, par. 447; *ibid.*, *cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 369; *ibid.*, *soixantième session, Supplément n° 10 (A/60/10)*, par. 501; *ibid.*, *soixante et unième session, Supplément n° 10 (A/61/10)*, par. 269; et *soixante-deuxième session, Supplément n° 10 (A/62/10)*, par. 379.

8. Documentation et publications

a) Traitement et publication des rapports des rapporteurs spéciaux

23. Le Groupe de planification réaffirme l'importance qu'il y a à fournir et à mettre à disposition tous les éléments démontrant la pratique des États et autres sources de droit international pertinents pour l'accomplissement par la Commission de sa tâche de développement progressif et de codification du droit international. Il tient aussi à souligner que la Commission et ses rapporteurs spéciaux sont pleinement conscients de la nécessité de réaliser chaque fois que possible des économies dans le volume global de la documentation et continueront de garder ces considérations présentes à l'esprit¹³.

b) Création d'un fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international*

24. Le Groupe de planification note avec satisfaction que, conformément au paragraphe 21 de la résolution 62/66 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires afin de résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international*¹⁴. Tout en réaffirmant l'importance qu'il y a à garantir que les ressources budgétaires nécessaires soient allouées à la résorption de cet arriéré au titre du programme pertinent du budget ordinaire, le Groupe de planification lance, conformément au mandat du Fonds d'affectation spéciale, un appel aux États Membres, aux organisations non gouvernementales, aux entités privées et aux particuliers pour qu'ils versent

¹³ Pour des considérations relatives à la limitation du nombre de pages des rapports des rapporteurs spéciaux, voir, par exemple, *Annuaire ... 1977*, vol. II, deuxième partie, p. 132 et *Annuaire ... 1982*, vol. II, deuxième partie, p. 130. Voir également la résolution 32/151, par. 10 et la résolution 37/111, par. 5, ainsi que les résolutions ultérieures sur les rapports annuels de la Commission à l'Assemblée générale.

¹⁴ Au 31 juillet 2008, l'arriéré pour la période allant de 1994 à 2001 s'établissait ainsi: le volume II (première partie) n'a pas été publié en arabe depuis 1996. Aucun volume n'a été publié en chinois depuis 1994. À l'exception de 1997, le volume II (première partie) n'a pas été publié en anglais depuis 1996. Le volume II (première partie) n'a pas été publié en français depuis 1998. Le volume II (première partie) n'a pas été publié en russe depuis 1998, à l'exception de 2001. Le volume II (première partie) n'a pas été publié en espagnol depuis 1996; le volume II (deuxième partie) de 2001 n'a pas été publié en espagnol. Depuis 2002, aucun volume n'a été publié dans aucune des six langues officielles.

des contributions au Fonds d'affectation spéciale. Il a réaffirmé que les *Annuaire*s sont d'une importance cruciale pour comprendre les travaux de la Commission en matière de développement progressif et de codification du droit international, ainsi que dans le domaine du renforcement de l'état de droit dans les relations internationales.

c) Autres publications et aide de la Division de la codification

25. Le Groupe de planification a remercié la Division de la codification du Secrétariat pour l'aide précieuse qu'elle lui a apportée en assurant le service de la Commission, en élaborant des projets de recherche et en fournissant des documents juridiques accompagnés de leur analyse. En particulier, il a remercié le Secrétariat d'avoir établi deux excellentes études sur les sujets «Protection des personnes en cas de catastrophe» (A/CN.4/590 et Add.1 à 3) et «Immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère» (A/CN.4/596).

26. Le Groupe de planification a également rendu hommage au Secrétariat pour les résultats de son activité de mise à jour permanente et de gestion du site Internet de la Commission du droit international¹⁵. Il a approuvé en particulier la création d'un nouveau site Internet sur l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, comprenant une option de recherche en texte intégral dans tous les volumes publiés de la collection (pour l'instant en anglais). La Commission a réaffirmé que les sites Internet lui sont une aide précieuse pour effectuer ses travaux et qu'ils sont utiles aussi aux chercheurs extérieurs à la Commission, contribuant ainsi au renforcement général de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du droit international, ainsi que de l'intérêt qu'on porte à celui-ci. Elle accueillerait avec satisfaction que l'on ajoute sur son site Internet des informations sur l'état d'avancement de l'étude des sujets inscrits à son ordre du jour.

B. Date et lieu de la soixante et unième session de la Commission

27. Le Groupe de planification a décidé que la soixante et unième session de la Commission se tiendrait à Genève du 4 mai au 5 juin et du 6 juillet au 7 août 2009.

¹⁵ Voir <http://www.un.org/law/ilc/>.

C. Coopération avec d'autres organismes

28. Pour que chacun ait une meilleure connaissance des activités des autres, le Groupe de planification propose d'examiner la possibilité de renforcer la coopération de la Commission avec d'autres organismes en centrant davantage les réunions sur des questions particulières et en mettant davantage l'accent sur des aspects présentant un intérêt particulier pour les travaux de la Commission ou ceux de l'organisme concerné.
